



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

AGEDI
Dépôt PREFECTURE DE VALENCE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/02/2025
026-252601307-20250212-BP2025-BF

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 17
Quorum du vote : 16
Nombre de membres votants : 17
Date de convocation : 29/01/2025

**DELIBERATION N°03
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 12 FEVRIER 2025**

INTERET COMMUN

L'an deux mil vingt-cinq, le douze février à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à Alleix, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mme. Martine CHARMET, MM. Jacques LADEGAILLERIE et Daniel GILLES

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme. Dominique MARCON, MM. Frédéric TRON, Christophe LEMERCIER et Jean-Pierre POINT

Communauté des communes du Diois : MM. Gérard PERDRIX et Olivier TOURENG
Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT, MM. Robert ARNAUD, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, René ESTEOULLE, Francis FAYARD, Cyrille VALLON et Jean SERRET

Autres présents :

SMRD : Mmes Caroline JEANJEAN, Nelcy CHIROL, MM. David ARNAUD et Julien NIVOU

Étaient excusés :

Conseil Départemental : MM. Éric PHELIPPEAU et David BOUVIER

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mme Agnès FOUILLEUX, MM. Gilles MAGON, Franck MONGE et Jean-Philippe ROCHE

Communauté de communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY, Catherine PELLINI (suppléante), MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Daniel ROLLAND, Alain BONNARD (suppléant) et Dominique JOUBERT (suppléant)

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, David GARAYT, Jean-Marc PEYRET

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, invite l'assemblée à examiner le budget primitif 2025.

La balance du budget qui est proposée se présente comme suit, le détail étant précisé dans la note ci-annexée :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	3 066 000.00 €	3 800 000.00 €
Recettes	3 066 000.00 €	3 800 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2025 ;
- AUTORISE le Président à signer les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER
Le Président du SMRD,
Gérard CROZIER

AGEDI

Dépôt PREFECTURE DE VALENCE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 25/02/2025

026-252601307-20250212-BP2025-BF